

La maman devint rouge de colère. Ses yeux flambaient.

—Quoi! Cariton, un gamin de cinq ans, et pas toi qui a six ans? Ces curés sont fous. J'en aurai le cœur net.

Vite la mère prit son chapeau...vite une paire de gants dans la commode...et vite en route chez M. le Curé.

Elle n'attendit pas longtemps au presbytère. Elle fut reçue aussitôt.

—Monsieur le Curé, dit-elle à brûle-pourpoint, on ne commet pas de pareilles iniquités!

—Quelle iniquité, Madame? répondit sans s'émouvoir le prêtre, que n'effrayait pas une femme en colère.

—Oui, vous avez accepté à la première Communion le petit Cariton qui a cinq ans, et vous refusez Félix qui en a six! C'est du parti pris.

—Prenez donc la peine de vous asseoir, Madame, nous causerons mieux. Mais non, croyez-moi, ce n'est pas du parti pris, c'est de la justice.

—Et le décret du Pape, Monsieur le Curé, vous le foulez aux pieds?

—Non, Madame, je l'exécute; la preuve, le petit Cariton...Et plusieurs autres.

—Mon fils a bientôt six ans, je suppose.

—Evidemment, mais il n'a pas l'âge de discrétion.

—De discrétion?...Je vous demande pardon, Monsieur le Curé; Félix est parfaitement discret, c'est une qualité que son père et moi lui avons toujours reconnue.

Le curé sourit.

—Vous vous méprenez, Madame. *Discrétion*, quand il s'agit de la première Communion, veut dire *discernement*. . . Or, Félix ne sait pas encore discerner les choses essentielles de la religion; par exemple. . .

—Ah! oui, un exemple, fit la mère intriguée.